



Du 20 novembre 2023 au 26 avril 2024 s'est tenu un débat public portant sur la mise à jour des stratégies de façade maritime dont la façade Nord Atlantique Manche Ouest (NAMO) et sur la planification de l'éolien en mer avec la cartographie de zones propices à l'éolien en mer.

La [décision ministérielle du 17 octobre 2024](#) prévoit le lancement à venir d'une procédure de mise en concurrence pour un projet d'éoliennes en mer flottantes d'environ 2 GW en Bretagne Nord Ouest (BNO) situé au sein d'une zone indicative de poursuite de concertation (ellipse dite BNO pouvant intégrer des zones complémentaires limitrophes).

Au sein de cet espace, **une zone d'étude et de concertation de 350 km²** a été identifiée par les services de l'État et présentée aux acteurs locaux (élus, pêcheurs professionnels, acteurs de la mer et du littoral), dans le cadre des concertations en cours. Cette zone, compatible avec les enjeux de défense, intègre l'évitement :

- au Nord, d'une zone tampon nécessaire à la sécurité de la navigation maritime ;
- au Sud, d'une bande littorale à enjeux paysagers les plus forts et à enjeux pour les pêches côtières, située à 16 km de l'Île-de-Batz et à 18 km du continent ;
- à l'Est des enjeux associés à la réserve naturelle nationale des Sept-Îles ;
- à l'Ouest, d'un secteur peu propice à la valorisation énergétique et à fort impact paysager.

D'ici à début 2026, cette zone doit être incluse par l'État dans une procédure de mise en concurrence (dite appel d'offres n° 10) qui vise à attribuer la zone de projet à un ou des développeur(s) pour la conception, la construction, l'exploitation et le démantèlement du parc.

Informations à retrouver sur eoliennesenmer.fr

26 mai 2025

